Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 12

Artikel: 1900 : la photo du mois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1900

La photo du



Ce mois-ci, un abonnement à «Femmes Suisses» est offert à Mme Helen Schaub, directrice honoraire de l'Institut «Le Rosey», à Rolle; elle nous envoie cette charmante photo de famille. Parions que le jeune homme est en train de susurrer des vers de Sully Prud'homme ou de Heredia à cette vaporeuse demoiselle.

C'est vers 1900 que le rôle de la ménagère a été défini, une fois pour toutes, dans notre Code civil, élaboré, des 1892, par le professeur Eugène Huber, présenté aux Chambres fédérales en 1904, voté par elles en 1907, et entré en vigueur en 1912.

CODE CIVIL, LIV. II, TIT. V

TITRE CINQUIÈME

DES EFFETS GÉNÉRAUX DU MARIAGE

Art. 160. Le mari est le chef de l'union conjugale? C. 162, 274, al. 2, 331, 382.
Il choist la demeure commune et pourvoit convenablement à l'entretien de la femme et des enfants? C. 25, al. 2, 159, al. 2, 169 et s., 183, chil. 1, 192, al. 2, 246, 275 et s., 203

Art. 161. La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari ¹. C. 22, 29, 149. Elle lui doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune ². C. 159 al. 2. Elle dirige le ménage. C. 163 et s., 169 et s.

Art. 166. La femme ne peut exercer des pouvoirs-plus étendus * qu'avec le consentement exprès ou tacite du mart. C. 163, al. 2; cfr. 208, chif. 3, 221, chif. 3, 243, al. 1.

Art. 167 ^c. La femme a le droit, quel que soit son régime matrimonial, d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement exprès ou taclte du mart. C. 191, chif. 2, 207, chif. 3, 220, chif. 3, 243, al. 2. LP 68 bis.

A vous!

Photographiez les objets qu'utilisaient vos grands-mères, envoyez à la rédaction toutes les photos ou gravures 1900 que

vous trouvez.

Tout envoi publié sera récompensé d'un abonnement gra-

mois

Un homme «très bien»

Durant un déjeuner qui rassemble Suisses et Internationaux, un compatriote d'outre-Sarine m'interpelle, entre la poire et le fromage.

— Vous dites que c'est un homme «très bien». Mais qu'est-ce que vous entendez par-là, au fait?

Si j'avais été sincère, j'aurais spontanément rétorqué:

— Le contraire de vous, cher ami.

— Le contraire de vous, cher ami.
Mais on a quand même une certaine
éducation. Dire la vérité n'excuse pas
une goujaterie. J'ai donc retourné sept
fois ma langue dans ma bouche avant
de parler, non sans quelques hésitations.

— Un homme «très bien», c'est
quelqu'un dont j'aimerais me faire un
ami. Un homme qui me dit la vérité

certes, mais avec tact et à point nom-mé. Je l'admire pour la façon dont il écoute, dont il met son interlocuteur en vedette. Un homme intelligent mais en vedette. Un homme intelligent mais surtout un homme de cœur qui juge avec modération, qui ne cherche pas à dominer la conversation en parlant trop fort ou avec exagération. Bref, c'est quelqu'un à qui f'aimerais resqu'il vous en impose?

— Mais précisément, pourquoi est-ce qu'il vous en impose?

 Je crois qu'il m'en impose parce qu'il m'est supérieur. Vous direz que c'est facile étant donné ce que je suis. c'est facile étant donné ce que je suis.
Or, ce qui est réconfortant, c'est que, malgré sa supériorité et son discernement, je me sens sur la même longueur d'onde que cet homme-là. Et c'est finalement ce qui m'attire, car au lieu de s'abaisser à mon niveau, il m'oblige à me hausser au sien. C'est le plus grand service que peuvent vous rendre les vrais amis: vous obliger à être

au lieu de paraître, en se montrant exigeants vis-à-vis de vous. — Cet homme « très bien » n'existe

que dans votre imaginium...
une utopiste.

— Nullement. J'en ai rencontré, je
vous assure. Et puisque vous me posez
la question, c'est donc qu'on vous en
parlé. Et qui sait si quelqu'un n'a
pas précisément employé ces mêmes
termes à votre égard?

Monique Barbey.



jusqu'au 24 décembre 1974!

Moitiés Product of de pêches California «Del Monte»

Boîte de 822 g 2.40 (poids égoutté 510 g)

2 boîtes

) y Hillings PEACH HALVES

Eg. (100 g = -.39,2) au lieu de 4.80 Multipack

jusqu'au 24 décembre 1974!

Tottés de poires «Del Wonte»

Boîte de 822 g 2.50 (poids égoutté 480 g)

2 boîtes



Eg. (100 g = -.43,8)au lieu de 5.-

une personne toujours bien conseillée:

rockine PERNET - f

La cliente SOCIÉTÉ DE **BANQUE SUISSE**

